بِـــسمِ اللهِ الرَّحمٰنِ الرَّحِيـــم

Je commence par le nom de Allah – Dieu –,
Ar-Rahman – Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes à toutes les créatures dans le bas monde mais aux seuls croyants dans l'au-delà –,
Ar-Rahim – Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants –

الحَمدُ للهِ رَبِّ العَالَمِين

La louange est à Allah le Seigneur des mondes,

والصَّلاةُ والسَّلامُ عَلى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللهِ

Que l'honneur et l'élévation en degrés, ainsi que la préservation de sa communauté de ce qu'il craint pour elle soient accordés à notre maître Mouhammad le Messager de Allah.

Khoutbah n°1417

Vendredi du 20 novembre 2026 correspondant au 10 *joumada l-'akhirah* 1448 de l'Hégire.

La Bienfaisance envers les Parents

الحمد لله والصلاة والسلام على سيدنا محمّد رسول الله يا أيّها الذين آمنوا اتّقوا الله

Al-hamdou lil-Lahi*[1] *was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ; ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.

La louange est à *Allah*, nous Le louons, nous recherchons Son aide, nous recherchons sa bonne guidée, nous Le remercions. Nous demandons que *Allah* nous préserve du mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres. Celui que *Allah* guide, nul ne peut l'égarer et celui qu'Il égare, nul ne peut le guider. Que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés à notre maître *Mouhammad* le véridique fidèle à sa parole, l'honnête, ainsi qu'à ses frères les prophètes et les messagers.

Esclaves de *Allah,* je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de *Allah Al-^Aliyy Al-Qadir,* Celui Qui dit dans Son Livre clair :

﴿ وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوٓاْ إِلَّآ إِيَّاهُ وَبِٱلْوَٰلِدَيْنِ إِحْسَٰنًا ۚ إِمَّا يَبْلُغَنَّ عِندَكَ ٱلْكِبَرَ أَحَدُهُمَآ أَوْ كِلَاهُمَا فَلَا تَقُل لَّهُمَآ أُفٍّ وَلَا تَنْهَرْهُمَا وَقُل لَّهُمَا قَوْلًا كَرِيمًا ﴿٢٣﴾ وَٱخْفِضْ لَهُمَا جَنَاحَ ٱلذُّلِّ مِنَ ٱلرَّحْمَةِ وَقُل رَّبِّ ٱرْحَمْهُمَا كَمَا رَبَّيَانِى صَغِيرًا ﴿٢٤﴾ ﴾

(*waqada Rabbouka 'an la ta^boudou 'il-la 'iyyahou wabil-walidayni 'ihçanan 'imma yabloughanna ^indaka l-kibara 'ahadouhouma 'aw kilahouma fala taqoul lahouma 'ouffin wala tanharhouma waqoul lahouma qawlan karima ; wakhfid lahouma janaha dh-dhoulli mina r-rahmati waqoul Rabbi*

[1] Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi^iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

rhamhouma kama rabbayani saghira) [sourate *Al-'Isra'* versets 23-24] ce qui signifie : « ***Allah* ordonne que vous n'adoriez que Lui et que vous soyez bienfaisants envers vos parents ; s'ils atteignent la vieillesse chez toi, l'un des deux ou tous les deux, ne leur dis pas « *pff* »[2], ne leur dis pas des paroles rudes et adresse-leur de bonnes paroles. Par miséricorde, fais preuve d'humilité envers eux et dis : "Ô Seigneur, fais-leur miséricorde comme ils m'ont élevé quand j'étais petit."** »

Mes chers frères [que j'aime] par recherche de l'agrément de *Allah*, *Allah ta^ala* a ordonné d'un ordre catégorique à Ses esclaves, dans Son Livre honoré, de n'adorer que Lui et d'agir avec bienfaisance envers les parents. La bienfaisance envers les parents consiste à leur prodiguer le bien et à les honorer, au point que *Ibnou ^Abbas,* que *Allah* l'agrée lui et son père, a dit : « *Ne secoue pas tes vêtements en leur présence, de crainte que la poussière ne les atteigne.* »

Il est recommandé de leur obéir en toute chose, mis à part la désobéissance à *Allah ta^ala* ; par contre, pour les choses déconseillées dans la religion, cela est demandé et ce sera même une élévation en degrés selon le jugement de *Allah*.

Si l'un des deux parents a ordonné à l'un de ses enfants de faire ou de délaisser quelque chose qui est simplement autorisé, il lui est recommandé de lui obéir en cela. Mais si cela chagrinait le cœur du père ou de la mère que l'enfant leur désobéisse, et qu'il en ressentait une grande gêne, alors à ce moment-là, ce serait un devoir de leur obéir.

Al-Hakim, *At-Tabaraniyy*, et *Al-Bayhaqiyy* dans son livre *Chou^abou l-'Iman*, ont rapporté, avec une chaîne de transmission remontant jusqu'au Prophète ﷺ cette parole :

((رِضَا اللهِ في رِضَا الوَالِدَيْنِ وَسَخَطُهُ فِي سَخَطِهِما))

(*rida l-Lahi fi rida l-walidayni wasakhatouhou fi sakhatihima*) qui signifie : « ***L'agrément de Allah se gagne en gagnant la satisfaction des parents, et le châtiment de Allah est mérité pour celui qui agit mal envers eux***. »

Il est parvenu dans le *hadith sahih* ce qui éclaircit encore davantage l'éminence du degré de la bienfaisance envers les parents, à savoir ce qu'a rapporté *Al-Hakim* du Messager de *Allah* ﷺ :

((أَعْظَمُ النّاسِ حَقًّا عَلى الْمَرْأَةِ زَوْجُها وأَعْظَمُ النّاسِ حَقًّا عَلى الرَّجُلِ أُمُّهُ))

(*'a^dhamou n-naci haqqan ^ala l-mar'ati zawjouha wa'a^dhamou n-naci haqqan ^ala r-rajouli 'oummouh*) ce qui signifie : « ***La personne qui a le plus grand droit sur la femme, c'est son époux ; et la personne qui a le plus grand droit sur l'homme, c'est sa mère***. »

Bahz Ibnou Hakim rapporte de son père que son grand-père, que *Allah* les agrée tous, a dit :

« *J'ai demandé au Messager de Allah ﷺ envers qui j'agis avec bienfaisance,*
Il a répondu : "أُمَّكَ" ('*oummak !*) *ce qui signifie :* « ***ta mère !*** »
Je lui ai dit : " Qui d'autre après ? "

[2] Ce qui est mentionné en arabe c'est le mot « أُف » que l'on prononce « *'ouff* » et qui exprime le mécontentement et la contrariété. Le mot « *pff* » ci-dessus est donc la traduction du mot arabe « أُف » et qui désigne l'exaspération et le mécontentement en français.

Il a répondu : "أُمَّكَ" (‘oummak !) ce qui signifie : « ***ta mère !*** »
Je lui ai dit : " Qui donc après ? "
Il a répondu : "أُمَّكَ" (‘oummak !) ce qui signifie : « ***ta mère !*** »
Je lui ai dit : " Qui donc après ? "
Il a répondu : "أَباكَ ثُمَّ الأَقْرَبَ فَالأَقْرَبَ" (‘abaka thoumma l-‘aqraba fal’aqrab !) ce qui signifie : « ***Ton père, puis le plus proche parent après lui, puis le plus proche !*** » Cela a été rapporté par *Abou Dawoud* et *At-Tirmidhiyy* qui l'a jugé *haçan*.

On comprend de ce *hadith* la priorité de la mère par rapport au père concernant le fait d'agir avec bienfaisance. Et la Loi n'a accordé cette spécificité à la mère qu'en raison des efforts qu'elle a déployés pour pallier les difficultés et en raison de sa tendresse compatissante, compte tenu de ce qu'elle a supporté comme douleurs pendant la grossesse, lors de l'accouchement, et comme fatigue durant l'allaitement et les nuits à veiller. *ˆAbdou l-Lah Ibnou ˆOumar,* que *Allah* les agrée tous les deux, avait vu un homme qui portait sa mère sur son dos en effectuant les tours autour de la *Kaˆbah* et qui lui avait dit : « *Ô fils de ˆOumar, crois-tu que je me serai acquitté du droit qu'elle a sur moi après ce que je fais ? »*

Il avait répondu : « *Ce que tu fais ne vaut pas même une seule des contractions de l'accouchement. Mais tu as agi en bien envers elle, et Allah te rétribuera, pour le peu que tu fais, par beaucoup de récompenses.* »

Mes frères de foi, il y a des récits qui montrent l'éminence d'être bienfaisant envers la mère, parmi lesquels l'histoire d'un vertueux, connu sous le nom de *Bilal Al-Khawwass,* qui a dit : « *Je me trouvais un jour dans la région désertique surnommée Tih bani ‘Isra'il*[3]*. J'ai suivi un homme qui marchait à mes côtés et j'ai eu l'inspiration qu'il s'agissait de Al-Khadir. Je l'ai interrogé au sujet de Malik Ibnou ‘Anas. Il a répondu : " C'est l'Imam des Imams ! " Puis, je l'ai interrogé au sujet de Ach-Chafiˆiyy, il a dit : " Il fait partie des ‘Awtad* [4] *! " Ensuite, je l'ai interrogé au sujet de Ahmad Ibnou Hanbal, il a répondu : " C'est un siddiq* [5] *! » Je l'ai interrogé ensuite au sujet de Bichr Al-Hafi, il a répondu : "Il ne viendra personne après lui qui soit comme lui ! " Je lui ai dit : "Par Allah, qui es-tu ? " Il a répondu : " Al-Khadir." Je lui ai demandé la raison pour laquelle j'avais pu le voir et il a répondu : " Parce que tu es bienfaisant envers ta mère ! "* C'est-à-dire que si *Bilal Al-Khawwass* a mérité de voir *Al-Khadir*, c'est parce qu'il agissait avec bienfaisance envers sa mère.

Mon frère musulman, dans ce verset :

﴿ فَلَا تَقُل لَّهُمَآ أُفٍّ ﴾

(*fala taqoul lahouma ‘ouffin*) qui signifie : « **Ne leur dis pas pff ! »**, *Allah* interdit à Ses esclaves de dire « *pff* » à leurs parents. Et ce, en raison de la nuisance que cela comporte. De sorte que s'ils demandent à leur enfant de faire quelque chose et qu'il leur dit : « *pff !* », de ce simple fait, il tombe dans un grand péché. Mes frères de foi, regardez avec moi l'éminence du droit qu'ont

[3] Il s'agit de l'endroit où les gens du peuple de *Mouça* ont erré pendant 40 ans, lorsqu'ils lui ont désobéi.
[4] *Al-‘awtad*, pluriel de *watad*, c'est un degré très élevé dans la sainteté.
[5] Il s'agit d'un rang élevé dans la sainteté. Mais ce terme est cité aussi dans le *Qour'an* pour désigner le Prophète *Youçouf*.

les parents sur leur enfant ! En effet, par le simple fait qu'il leur dise : « *pff !* », il désobéit à *Allah* et mérite le châtiment dans le bas monde avant celui de l'au-delà.

En effet, *Al-Hakim* a rapporté avec une chaîne de transmission *sahih* que le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

((كُلُّ الذُّنُوبِ يُؤَخِّرُ اللهُ مِنْها مَا شَاءَ إِلى يَوْمِ القِيامَةِ إِلَّا عُقُوقَ الوالِدَيْنِ فَإِنَّهُ يُعَجَّلُ لِصَاحِبِهِ))

(*koullou dh-dhounoubi you'akh-khirou l-Lahou minha ma cha'a 'ila yawmi l-qiyamati 'il-la ^ouqouqa l-walidayni fa'innahou you^ajjalou lisahibih*) ce qui signifie : « ***Allah retarde la punition de tous les péchés, pour qui Il veut, jusqu'au Jour du jugement, sauf le ^ouqouq envers les parents. Mal agir envers les parents fait encourir à celui qui le fait une punition rapide.*** »

Quant au fait de s'abstenir de faire ce que les parents demandent, sans dire : « *pff ! »,* si cela chagrine ses parents, alors c'est un péché, sinon, ce n'est pas un péché.

Dans le verset éminent précédemment cité, *Allah* nous interdit de les réprimander. Il dit :

﴿ وَلَا تَنْهَرْهُمَا ﴾

(*wala tanharhouma*) ce qui signifie : « **Ne leur dis pas des paroles rudes.** » Cela veut dire : ne leur parle pas d'une manière blessante pour qu'ils délaissent certaines choses qui ne sont pas interdites mais vers lesquelles tu ne penches pas.

Allah tabaraka wata^ala nous a plutôt ordonné de leur adresser de belles paroles. Il a dit :

﴿ وَقُل لَّهُمَا قَوْلًا كَرِيمًا ﴿٢٣﴾ ﴾

(*waqoul lahouma qawlan karima*) ce qui signifie : « **et adresse-leur de bonnes paroles** » c'est-à-dire : dis-leur plutôt des paroles douces, tendres, les meilleures que tu puisses trouver ! *Allah* nous a ordonné d'adopter un comportement doux envers nos parents et Il nous l'a fortement recommandé. Il nous a ordonné la bienfaisance avec eux. *Allah ta^ala* dit :

﴿ وَٱخْفِضْ لَهُمَا جَنَاحَ ٱلذُّلِّ مِنَ ٱلرَّحْمَةِ ﴾

(*wakhfid lahouma janaha dh-dhoulli mina r-rahmah*) ce qui signifie : « **Par miséricorde, fais preuve d'humilité envers eux** » c'est-à-dire : sois doux et humble envers tes parents, par miséricorde envers eux, et pour le fait qu'ils ont atteint un âge avancé et qu'ils se retrouvent avoir besoin de celui qui, de toutes les créatures de *Allah*, était celui qui avait le plus besoin d'eux auparavant.

Mon frère musulman, sache que cela relève de la bienfaisance envers les parents, d'agir en bien envers les gens que son père aimait de son vivant, en leur rendant visite et en leur prodiguant le bien. Il en est de même pour les gens que sa mère aimait de son vivant. On établit alors des relations avec eux en leur rendant visite et en agissant avec bienfaisance avec eux.

Le Messager de *Allah* ﷺ a dit dans le *hadith* rapporté par *Mouslim :*

((إِنَّ مِنْ أَبَرِّ البِرِّ أَنْ يَبَرَّ الرَّجُلُ أَهْلَ وِدِّ أَبِيهِ بَعْدَ أَنْ يُوَلِّيَ)) اهـ

(*ʿinna min ʿabarri l-birri ʿan yabarra r-rajoulou ʿahla widdi ʿabihi baʿda ʿan youwallī*) ce qui signifie : « ***Parmi les plus grandes bienfaisances, il y a qu'un homme agisse avec bienfaisance avec les amis de son père, après sa mort***. »

Parmi les bienfaisances envers les parents, il y a aussi le fait de leur rendre visite après leur mort. Ainsi, *Allah taʿala* nous a ordonné d'invoquer en leur faveur la miséricorde puisqu'Il dit :

﴿ وَقُل رَّبِّ ٱرۡحَمۡهُمَا كَمَا رَبَّيَانِي صَغِيرٗا ٢٤ ﴾

(*waqoul Rabbi rhamhouma kama rabbayani saghira*) ce qui signifie : « **Et dis : "Ô Seigneur, fais-leur miséricorde comme ils m'ont élevé quand j'étais petit"** », c'est-à-dire tout comme ils ont été miséricordieux envers moi en m'élevant quand j'étais petit.

Notre Seigneur nous a recommandé de ne pas nous suffire d'agir avec miséricorde envers les parents, avec notre miséricorde qui n'est pas éternelle, mais d'invoquer *Allah taʿala*, Lui Qui est miséricordieux et Qui accorde avec largesse, pour qu'Il leur fasse miséricorde de la miséricorde qui demeurera sans fin, et qu'Il leur accorde une bonne rétribution pour avoir agi avec bienfaisance envers nous dans notre enfance et de nous avoir élevés. L'invocation est réservée aux parents musulmans, et non à ceux qui sont morts sur autre chose que l'Islam, comme cela est bien clair.

Mes frères de foi, après tout ce qui a été cité au sujet de la bienfaisance envers les parents, quelle personne censée ira s'en détourner !? Si tu trouves dans ton âme un bien et une insistance pour agir en bien envers tes parents, pour leur obéir par recherche de l'agrément de *Allah taʿala*, alors remercie *Allah*, persévère sur cela et demande que cela augmente. En revanche, si tu trouves en toi autre chose que cela, alors fais preuve de piété à l'égard de *Allah* et corrige ton état avant qu'il ne soit trop tard, avant que tu n'aies à regretter au Jour où le regret ne sera plus d'aucune utilité.

Ô *Allah,* améliore nos états, accorde-nous d'être de ceux qui finissent leur vie en faisant les actes de vertu et d'être au nombre de ceux qui réussiront dans l'au-delà, ô Seigneur des mondes !

Ayant tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.

Second Discours[6] :

الحمد لله والصلاة والسلام على سيدنا محمّد رسول الله يا أيّها الذين آمنوا اتّقوا الله اللّٰهُمَّ اغفِرْ للمؤمنين والمؤمنات

Al-hamdou lil-Lahi was-salatou was-salamou ʿala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ; ya ʿayyouha l-ladhina ʿamanou t-taqou l-Lah. Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.

[6] Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafiʿiyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.